



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 11 juillet 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Monsieur Alain Beaudry, maire de Joliette, Monsieur Marc Corriveau, maire de Saint-Thomas, Monsieur André Hénault, maire de Saint-Charles-Borromée, Monsieur François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Madame Françoise Boudrias, mairesse de Sainte-Mélanie, Monsieur Alain Larue, maire de Notre-Dame-des-Prairies tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Était également présent Monsieur Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 30.

119-07-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par Mme Céline Geoffroy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017
4. Période de questions
5. Administration générale
 - 5.1 Approbation des déboursés
 - 5.2 Appel d'offres – vérification comptable
 - 5.3 Évimbec – demande de report de réponse aux demandes de révision de l'évaluation foncière
 - 5.4 GMR – dépôt du rapport sur le coût net de la collecte sélective
 - 5.5 Renouvellement du contrat d'assurance - MMQ
6. Aménagement
 - 6.1 Entretien cours d'eau – branche Pelletier du ruisseau Saint-Pierre - Municipalité de Saint-Charles-Borromée
7. Développement
 - 7.1 Stratégie régionale de développement économique de la MRC de Joliette
 - 7.2 Table des préfets – adoption des ententes sectorielles
8. Transport
 - 8.1 Programme d'aide au développement du transport collectif
 - 8.2 Nomination des représentants au CA du TAJM
 - 8.3 Versement d'avances bimensuelles aux transporteurs et aux fournisseurs de service de taxi
9. Pacte rural
 - 9.1 Demande d'appui au projet aînés – Saint-Ambroise-de-Kildare
 - 9.2 Demande d'appui au projet aînés – Saint-Paul
 - 9.3 Rapport – pacte rural 2014-2019



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

10. Rapport(s), compte(s) rendu(s) et bilan(s) déposé(s)

10.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité administratif du 30 mai 2017

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de la séance

120-07-2017

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 13 JUIN 2017

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par Mme Françoise Boudrias et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux élus.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

121-07-2017

5.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. Roland Charest et unanimement résolu d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juin 2017 au montant de 1 730 996,63 \$, tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs et les chèques salaires.

Le directeur général et secrétaire-trésorier note l'arrivée de M. Denis Laporte, maire de Crabtree à 19 h 35.

122-07-2017

5.2 APPEL D'OFFRES – VÉRIFICATION COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette ainsi que la CDÉJ doivent désormais avoir le même vérificateur comptable ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juin 2017, la MRC de Joliette a intégré les activités du transport à sa gestion ;

CONSIDÉRANT QU' un contrat d'audits couvrant les volets de transport intégrés de la MRC ainsi que celui de la CDÉJ devrait dépasser le cap des 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. Alain Larue et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation, pour la vérification comptable des exercices financiers 2017, 2018 et 2019, auprès de trois firmes comptables de la MRC de Joliette ayant de l'expérience en audits municipaux : DCA Comptable Professionnel Agréé, Martin Boulard S.E.N.C.R.L. et Boisvert Chartrand S.E.N.C.R.L.

123-07-2017

5.3 ÉVIMBEC – DEMANDE DE REPORT DE RÉPONSE AUX DEMANDES DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit que les organismes municipaux responsables de l'évaluation foncière ont jusqu'au 1^{er} septembre pour donner une réponse aux demandes de révision de l'évaluation pour les municipalités en changement de rôle ;

CONSIDÉRANT la demande d'Évimbec, en date du 6 juillet 2017, firme responsable de l'évaluation pour 9 des 10 municipalités de la MRC de Joliette, de reporter la date de réponse au 1^{er} décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de demander un report de date en s'adressant au Tribunal administratif du Québec avant le 15 août ;



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par M. François Desrochers et résolu unanimement :

D'adresser une demande au Tribunal administratif du Québec à l'effet de reporter la date de réponse aux demandes de révision de l'évaluation foncière au 1^{er} décembre 2017.

5.4 GMR – DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

124-07-2017

5.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE - MMQ

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement du contrat d'assurance par la MMQ pour la période du 9 août 2017 au 8 août 2018 au coût total de 22 474 \$, taxe incluse ;

CONSIDÉRANT la nécessité de ces protections ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de crédits au budget ;

CONSIDÉRANT le versement prévu d'une ristourne par la MMQ au renouvellement du contrat d'assurance, ce qui diminue le coût réel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Roland Charest et résolu unanimement :

- 1- De renouveler le contrat d'assurance de la MRC de Joliette auprès de la MMQ au coût de 22 474 \$, taxe incluse, pour la période du 9 août 2017 au 8 août 2018 ;
- 2- D'imputer la dépense au poste budgétaire 1-02-130-00-421;
- 3- De maintenir l'option de préavis de retrait adoptée à la séance du Conseil des maires du 17 juillet 2016, numéro de résolution 181-07-2016.

6. AMÉNAGEMENT

125-07-2017

6.1 ENTRETIEN COURS D'EAU – BRANCHE PELLETIER DU RUISSEAU SAINT-PIERRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC, le Conseil peut autoriser la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est responsable de l'application des règlements de la MRC en semblable matière, du recouvrement des créances et de la gestion des travaux d'aménagement et/ou d'entretien tels qu'ils sont décrétés par la MRC et en conformité avec l'entente de délégation de compétence pour les travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau signée entre la MRC et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à nettoyer un cours d'eau en milieu agricole, soit à rétablir le lit d'écoulement d'origine du cours d'eau, selon les plans du MAPAQ numéro 2758 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués sur une longueur d'environ 140 mètres dans la branche Pelletier du ruisseau Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués le ou vers le 8 août 2017 pendant deux jours par la méthode du tiers inférieur avec barrière et fosse à sédiments déposés et régales à l'extérieur de la bande riveraine ;



No de résolution

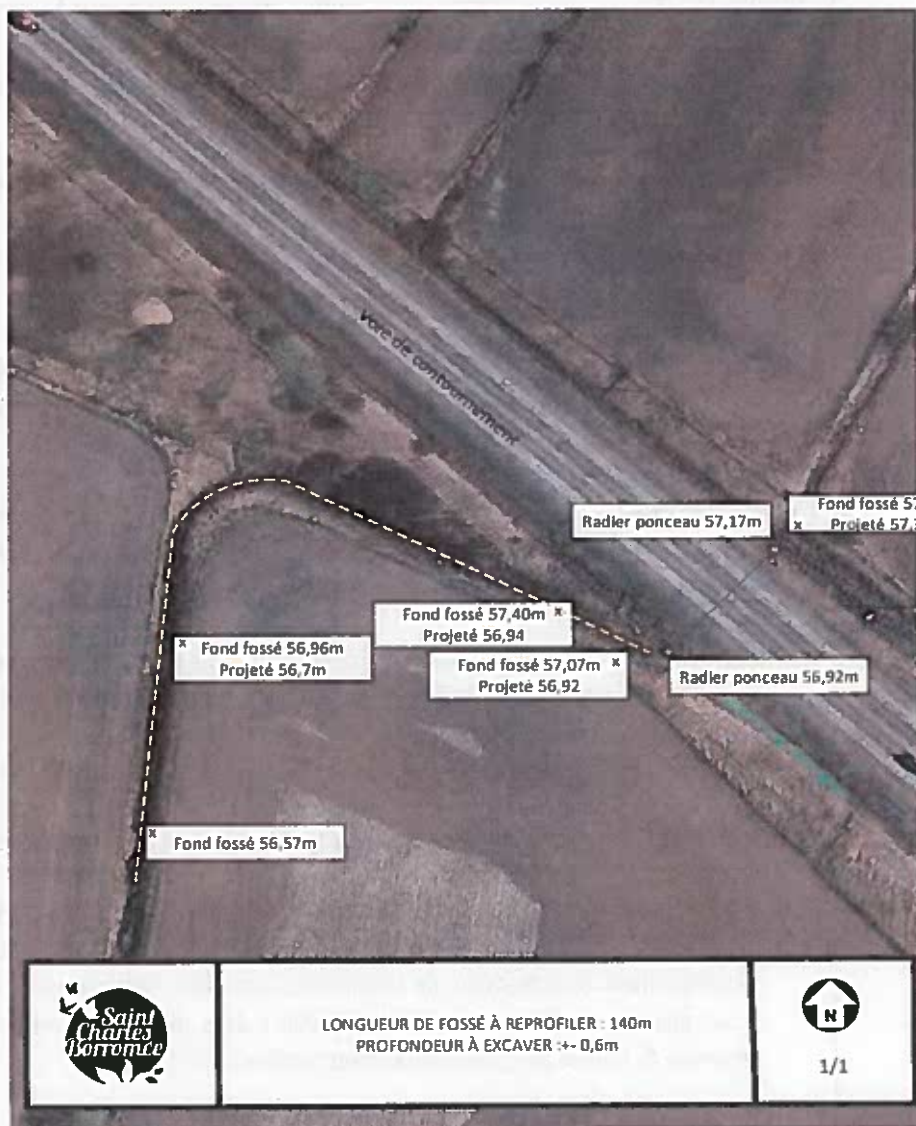
PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée s'engage à respecter la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'elle obtiendra l'autorisation des ministères pour l'exécution des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Hénault, appuyé par M. Marc Corriveau et résolu unanimement :

Que la présente résolution décrète et autorise la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau branche Pelletier du ruisseau Saint-Pierre à Saint-Charles-Borromée, tel qu'illustré à l'annexe A de la présente ainsi que selon les plans du MAPAQ numéro 2758.

ANNEXE A



7. DÉVELOPPEMENT

126-07-2017

7.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Larue, appuyé par Mme Françoise Boudrias et résolu unanimement :

D'adopter le document intitulé Stratégie régionale de développement économique de la MRC de Joliette réalisé par la CDÉJ.



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

127-07-2017

7.2 TABLE DES PRÉFETS – ADOPTION DES ENTENTES SECTORIELLES

- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants des 6 MRC de Lanaudière ;
- CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre les 6 MRC de Lanaudière et la Table des préfets de Lanaudière ;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la Table des préfets une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci, en conformité avec la volonté des élus ;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, tel que stipulé à la clause 2.2.1 de ladite entente;
- CONSIDÉRANT QUE toutes les MRC de la région ont délégué leur préfet et préfet suppléant à titre de gestionnaires des sommes confiées à la TPL ;
- CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par Conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige que les MRC autorisent par voie de résolution les investissements de la TPL dans le cadre d'ententes sectorielles et que ce soit les MRC qui en soient signataires ;
- CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de ne pas retarder le processus de signature des ententes sectorielles dont les engagements financiers ont déjà été entérinés par voie de résolution ;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Larue, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :
1. D'engager la MRC de Joliette dans trois ententes sectorielles, en vertu des résolutions de la Table des préfets TPL013-02-2017, TPL031-03-2017 et TPL039-04-2017, afin de soutenir au niveau régional le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, Lanaudière économique et le CRÉVALE pour une durée de 3 ans pour un investissement total de 75 000 \$ dans chacune des ententes et ce, à même l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la TPL ;
 2. D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer lesdites ententes ;
 3. De mandater la Table des préfets pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants dans ces ententes;
 4. De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que les MRC de la région souhaitent que la Table des préfets de Lanaudière puisse, dans le cadre de l'enveloppe de soutien aux projets structurants, conclure de ententes sectorielles ;
 5. De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que les engagements de la Table des préfets ne devraient pas être entérinés par les MRC puisque celles-ci en délèguent la gestion à la TPL via leur préfet et préfet suppléant ;
 6. De transmettre copie de la présente résolution aux MRC de Lanaudière, à la Table des préfets de Lanaudière et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

8. TRANSPORT

128-07-2017

8.1 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports offre une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (volet II : aide financière au transport collectif régional)* visant à soutenir les organismes dans leurs projets afin de conserver ou d'accroître l'offre de service ainsi que l'achalandage en transport collectif régional ;

CONSIDÉRANT QUE Le nombre anticipé de déplacements pour l'année 2017 est de 2 443 ;

CONSIDÉRANT QUE Le montant d'aide financière de la MRC est de 32 500 \$ et la contribution des usagers est de 10 435 \$ totalisant des revenus et une contribution du milieu de 42 935 \$;

CONSIDÉRANT La recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Denis Laporte et résolu unanimement :

De présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet II : aide financière au transport collectif régional).

129-07-2017

8.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CA DU TAJM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a intégré les opérations du TAJM au 1^{er} juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE L'OBNL TAJM doit être conservé encore quelques mois afin de procéder à la fermeture de ses livres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Joliette a déjà désigné les signataires des effets bancaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette doit nommer annuellement les membres du CA du TAJM ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Marc Corriveau et résolu unanimement :

1. De nommer à titre d'administrateur les membres du CA de la MRC de Joliette pour le CA du TAJM et ce, à compter du 11 juillet 2017 ;
2. De nommer à titre de secrétaire corporatif du CA du TAJM, le directeur général de la MRC de Joliette et ce, à compter du 11 juillet 2017 ;
3. D'adresser une lettre de remerciement aux administrateurs actuels pour leur dévouement.

130-07-2017

8.3 VERSEMENT D'AVANCES BIMENSUELLES AUX TRANSPORTEURS ET AUX FOURNISSEURS DE SERVICE DE TAXI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a intégré les opérations du transport au 1^{er} juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit honorer les ententes avec les transporteurs et les fournisseurs de service de taxi en effectuant des avances sur facture à tous les 15 et 30 du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Hénault, appuyé par M. François Desrochers et résolu unanimement :



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

D'autoriser le paiement des avances de fonds bimensuelles aux transporteurs et aux fournisseurs de service de taxi conformément au tableau ci-dessous :

ENTREPRISES	SERVICES	Versement #1 (15 du mois)	Versement #2 (30 du mois)	TOTAL
RADIO TAXI MONACO LTÉE	Taxi - transport adapté	8 750,00 \$	8 750,00 \$	17 500,00 \$
MARTIN LONGPRÉ (pour Taxi Pelland)	Taxi adapté - transport adapté	1 500,00 \$	1 500,00 \$	3 000,00 \$
9109-7295 QUÉBEC INC. (La Berlinoise)	Autobus - transport adapté	14 105,59 \$	14 105,59 \$	28 211,18 \$
AUTOCAR GAUDREAU LTÉE	Autobus - local	60 000,00 \$	60 000,00 \$	120 000,00 \$
LANAU BUS LTÉE	Autobus - circuits 35,50,125	97 000,00 \$	97 000,00 \$	194 000,00 \$
BRANDON TRANSPORT INC.	Autobus - circuits 31,32,34	13 200,00 \$	13 200,00 \$	26 400,00 \$
AUTOBUS BRISSETTE ET FRÈRES LTÉE	Autobus - circuits 131-138	7 000,00 \$	7 000,00 \$	14 000,00 \$
TOTAL		201 555,59 \$	201 555,59 \$	403 111,18 \$

9. PACTE RURAL

131-07-2017

9.1 DEMANDE D'APPUI AU PROJET AÎNÉS – SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place le programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* ;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à aider les aînés à avoir une influence positive sur la vie des autres et sur leur collectivité ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare désire soumettre un projet pour une demande de subvention ;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. Marc Corriveau et résolu unanimement :

D'appuyer l'OMH de Saint-Ambroise-de-Kildare dans sa démarche de demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*.

132-07-2017

9.2 DEMANDE D'APPUI AU PROJET AÎNÉS – SAINT-PAUL

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place le programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* ;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à aider les aînés à avoir une influence positive sur la vie des autres et sur leur collectivité ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul désire soumettre un projet pour une demande de subvention ;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif à sa rencontre du 29 juin 2017 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par Mme Françoise Boudrias et résolu unanimement :

D'appuyer l'OMH de Saint-Paul dans sa démarche de demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*.



No de résolution

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

133-07-2017

9.3 RAPPORT – PACTE RURAL 2014-2019

Il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par M. Denis Laporte et unanimement résolu :

D'adopter le rapport du pacte rural 2014-2019 tel que présenté. Les revenus sont de 272 867 \$ et les dépenses de 272 852 \$. Conséquemment, le pacte rural 2014-2019 a produit un excédent de 15 \$.

10. RAPPORT(S), COMPTE(S) RENDU(S) ET BILAN(S) DÉPOSÉ(S)

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 MAI 2017

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du procès-verbal du Comité administratif du 30 mai 2017.

11. VARIA

134-07-2017

11.1 OMNIUM DE GOLF DES MAIRES DE MONTCALM

Il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par M. Marc Corriveau et unanimement résolu de procéder à l'achat de 2 forfaits, golf et souper, pour Messieurs Alain Bellemare et Roland Charest pour l'Omniium de golf des maires de Montcalm qui aura lieu le 25 août 2017 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori et d'autoriser à cette fin un déboursé de 350 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil.

135-07-2017

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que la séance soit levée à 19 h 40.

Alain Bellemare, préfet

Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier